

CONTRAT NATURA 2000 - CAHIER DES CHARGES

«Restauration et Entretien des pelouses littorales»

1- HABITAT(S) CONCERNE(S)

Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques : 1230.

2- OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ Restaurer ou maintenir dans un bon état de conservation les habitats de falaise avec végétation des côtes atlantiques.
- ✓ Maîtriser la fréquentation touristique et les impacts du piétinement.
- ✓ Enrayer les processus d'érosion et de disparition du couvert végétal.
- ✓ Limiter le développement de formations végétales rudérales.

Mesures :

- ✓ Mise en place et entretien d'aménagements de canalisation de la fréquentation.
- ✓ Restauration active et/ou passive du couvert végétal.

Périmètres d'application : Côte sud de Groix (de Pen Men au Trou de l'Enfer).

PRE REQUIS :

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de normes sanitaires, d'urbanisme, etc...

Il est sous-entendu que tous nouveaux programmes ou projets de travaux devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site (impacts sur la faune, la flore, les habitats, la réversibilité, l'intégration au paysage...).

3- ENGAGEMENTS NON REMUNERES (NR), BONNES PRATIQUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes ni déblais	NR
Aucun dépôt de déchets (ordures ménagères, déchets verts, algues, déchets de plage...)	NR
Aucun semis herbacé artificiel, aucune nouvelle plantation, pas de travail du sol, sauf pour les travaux de restauration active (avis d'experts)	NR
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces invasives si cela s'avérait nécessaire (avis d'experts). Aucun fertilisant ni amendement	NR
Interdiction des feux de camp	NR
Aucune circulation d'engins motorisés (motos, 4*4, voitures, quad...)	NR
Circulation des chevaux sur des itinéraires balisés définis	NR
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS	
Aucune autorisation de pratiques sportives sur les pelouses (jugées néfastes dans le DOCOB pour la conservation des habitats) en dehors des voies et espaces aménagés pour l'accès du public	NR
Circulation et stationnement interdits des engins motorisés en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation interdite des vélos et chevaux en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation des piétons sur les chemins canalisés, circulation interdite sur les espaces mis en défens	NR
SIGNALETIQUE/ INFORMATION DU PUBLIC	
Mobilier réversible et intégré au paysage	NR
Aucune publicité ni signalétique commerciale	NR

4- ENGAGEMENTS REMUNERES

Les coûts mentionnés ci-dessous sont indicatifs et devront être précisés lors de la signature des contrats avec la réalisation de devis.

Cocher les cases correspondantes :

Intitulé du poste	Coût HT moyen (évolution possible avec devis)
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS	
Pose de clôture 3 fils (matériaux + main d'œuvre)	3,81 € /ml
Pose de ganivelles (matériaux + main d'œuvre)	13,40 € /ml
Pose de monofil bas (matériaux + main d'œuvre)	6,20 € /ml
Pose de bifil bas (matériaux + main d'œuvre)	15,24 € /ml
Enlèvement de ganivelles usagées (matériaux + main d'œuvre)	1,85 € / ml
Pose-vélos	200 € /u
Débroussaillage, évacuation, nivellement du sol (main d'œuvre + consommables)	2,08 € / m ²
Barrière pivotante (matériel + pose)	533,37 € /u
Barrière en bois	426,86 € /u
Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)

Barrière en bois avec système de fermeture (clé tricloise)	440 € / u	<input type="checkbox"/>
Chicane (matériel + pose)	601,55 € / u.	<input type="checkbox"/>
Plots bois de délimitation des voies de circulation / stationnement (matériaux / pose)	16,82 € / ml	<input type="checkbox"/>
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS		
Reprofilage mécanique au tracto-pelle	6,00 € / m ³	<input type="checkbox"/>
Portique	457,37 € / u	<input type="checkbox"/>
Modification de talus (enlèvements des gravats et reconstitution)	10,98 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Talutage	15,25 € / ml	<input type="checkbox"/>
Entretien des aménagements	21 € / h	<input type="checkbox"/>
SI RESTAURATION ACTIVE DES MILIEUX DEGRADEES : MAITRISE DE L'EROSION		
Fascinage	18,30 € / ml	<input type="checkbox"/>
Scarification (griffage pelle mécanique)	2,80 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Scarification manuelle	3,25 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Pose de gradines (traverses)	7,70 € / u	<input type="checkbox"/>
Pose de drains	45,75 € / u	<input type="checkbox"/>
Creusement d'une tranchée drainante	4,58 € / ml	<input type="checkbox"/>
Comblement des rigoles et des ravines (avec de la terre)	3,05 € / m ²	<input type="checkbox"/>
SI RESTAURATION ACTIVE DES MILIEUX DEGRADEES : REVEGETALISATION		
Mottage (transplant manuel)	22,9 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Mottage (transplant mécanique)	12,96 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Semis de graines (ensemencement hydraulique)	1,50 € / m ²	<input type="checkbox"/>
MOBILIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION		
Panneau d'interdiction (prélèvement sable, circulation d'engins motorisés et de vélos sur le sentier côtier) (matériaux ; conception graphique non comprise)	150 € / u.	<input type="checkbox"/>
Panonceaux sur potelet (matériaux + pose ; conception graphique non comprise)	130,56 € / u.	<input type="checkbox"/>
Pictogrammes par 1.000 u. symbole fourni (matériaux visuel et support dibond)	2,10 € / u.	<input type="checkbox"/>

5- MONTANT DES AIDES FINANCIERES

Les coûts des engagements rémunérés devront être évalués sur devis. Le montant des aides financières dépendra de ces derniers.

6- DUREE ET MODALITE

Durée : 5 ans.

Modalité : Les travaux devront être effectués entre octobre et février, en dehors des périodes de floraison et de nidification.

Chaque cahier des charges devra être accompagné, lors de la signature des contrats Natura 2000, d'un dossier récapitulatif des prescriptions techniques à respecter, adaptées aux caractéristiques du site.

7- JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

✓ *Pour les engagements non rémunérés :*

Contrôles sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.

✓ *Pour les engagements rémunérés :*

Respect des prescriptions techniques (à détailler)

Factures

Calendrier et plan de situation des travaux ; surfaces restaurées concernées

8- INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Se référer à la partie VI du Document d'objectifs. Différents travaux, en cours de réalisation, devraient prochainement permettre de compléter la liste suivante.

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat / Remblais / décharges
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs